

Actualité Internationale : Destruction d'oiseaux sauvages en Hollande...

Selon les sources officielles néerlandaises (ministère de l'Agriculture) et la mission parlementaire envoyée par Jean-Louis BORLOO, 109.000 oiseaux ont été « détruits » durant la campagne 2007/08, dont 43.000 oies cendrées, 40.000 oies rieuses et 22.000 siffleurs. Pour mémoire, le prélèvement réalisé par les chasseurs français est d'environ 20.000 oies, selon l'ONCFS. Ces destructions en Hollande, réalisées en automne et en hiver, ont pour but de réduire les dégâts agricoles causés par les oiseaux migrateurs. Mais ces destructions ne s'arrêtent pas là : du 1^{er} avril au 30 septembre, elles se poursuivent sous d'autres formes.

- Tirs (prime de 5 € par oie abattue)
- Stérilisation des œufs (en les piquant, en les secouant, ou en les recouvrant d'huile de maïs). Cette technique scandaleuse réduit à 30 % seulement les couples qui amènent leur couvée à terme (source : province de Zélande).
- Capture des oies en mue qui sont « euthanasiées » au bâton ou gazées
- Maintien des oisons non-volants hors des zones agricoles (enrillagement) ce qui a pour effet de les faire mourir de faim, pratique révoltante.

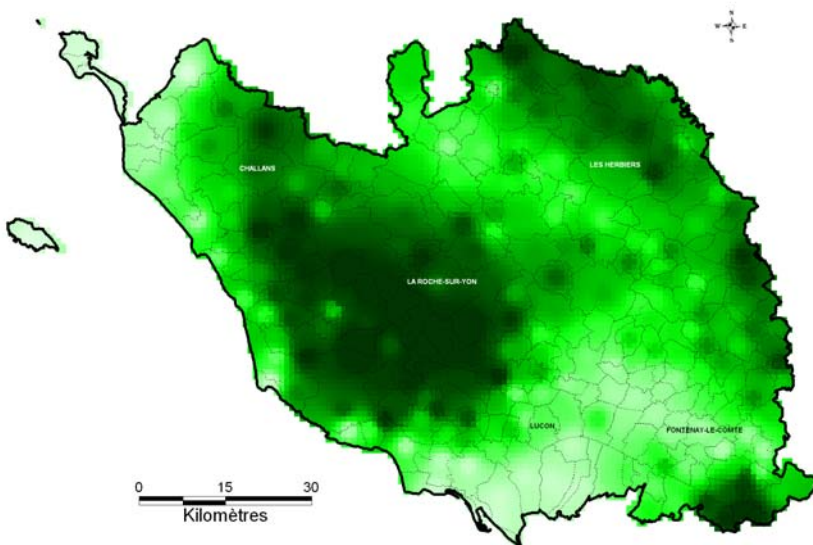
Les dégâts donnent lieu à des indemnités considérables : 16 millions d'euros sont versés par le gouvernement aux agriculteurs, auxquels s'ajoutent 90 millions d'euros pour financer des exploitations agricoles spécialement transformées en « zones d'accueil ». Ces zones d'accueil sont subventionnées à hauteur de 800 €/ha, la moitié étant versée par le gouvernement néerlandais et l'autre moitié... par l'Europe.

A méditer...

Pôle bocage :



Pour aller plus loin dans la précision du travail de cartographie et de suivi du bocage, la FRC a travaillé avec l'IFN (Inventaire Forestier National) à la linéarisation du maillage des haies sur le département de la Vendée. La carte des densités communales obtenue vous est présentée ci-dessous :



- un total de 35.000km de haie, soit presque l'équivalent d'un tour du monde en suivant l'équateur !!!

- une densité communale allant de 2 mètres linéaires/hectare (vert clair) à 120 mètres linéaires/hectare (vert foncé)

Si la FRC est reconduite dans ses fonctions de chef de file du pôle bocage régional, elle continuera son partenariat avec l'IFN pour cartographier le linéaire de haie sur les quatre départements restant.

A long terme, et lors de réactualisations, ce sera un outil indispensable au suivi du linéaire de haie pour le Conseil Régional des Pays de la Loire.

Ce sera également un outil qui servira aux collectivités locales pour la sensibilisation des élus et la mise en place de plans de gestion bocagers à l'échelle de leur territoire. En effet divers organismes ont déjà été demandeurs de ces données (Pays Yon et Vie, CPIE Sèvres et Bocage, Maison des communes vendéennes...).

Site Internet

A découvrir ce trimestre un dossier complet sur la perdrix : situation de l'espèce en France, son environnement, la gestion cynégétique et agricole, reconstitution des populations...

De nouveaux reportages ont été mis en ligne : inauguration de l'observatoire cynégétique sur le lac de Grand Lieu en Loire-Atlantique. Rendez-vous sur notre site : www.frc-paysdelaloire.com